

PFD 2025-2030

**Plan facultaire de développement
de la Faculté d'Architecture**

—
19 juin 2024

PFD 2025-2030

Plan facultaire de développement de la Faculté d'Architecture

1 Contexte, défis et opportunités

2 Soutien de l'Université

3 Tableau récapitulatif

4 Trois axes de développement prioritaires

- 4.1 Préserver nos spécificités pédagogiques tout en déployant notre recherche
- 4.2 Clarifier et renforcer les pôles de recherche et d'enseignement
- 4.3 Soutenir nos conditions d'enseignement et porter une attention aux carrières de chacun.e

5 Stratégie en matière d'enseignement et de recherche

- 5.1 Chaire partagée avec la Faculté des sciences dans le domaine des socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité
- 5.2 Chaire « conception énergétique des bâtiments, techniques de confort et normativités »
- 5.3 Chaire « Building and material heritage »
- 5.4 Chaire partagée en « Droit de la ville et de la transition socio-écologique »
- 5.5 Chaire partagée dans le domaine applicatif de l'IA
- 5.6 APAs
- 5.7 Soutien au développement de l'administration

6 Positionnement extérieur en matière de service à la communauté

- 6.1 Positionnement dans l'environnement de la FWB
- 6.2 Opérateur culturel / rayonnement / diffusion scientifique
- 6.3 Positionnement à l'international

7 Utilisation du cadre

- 7.1 Restitution de cadre
- 7.2 Cadre scientifique
- 7.3 Cadre académique
- 7.4 Cadres d'extinction (réserve pour promotion)
- 7.5 Cadre PATGS
- 7.6 Cadre complémentaire CA – demandes

8 Annexe

- 8.1 Chaire partagée avec la Faculté des Sciences et la SBS - Brussels School of Economics and Management dans le domaine applicatif de l'IA
- 8.2 Chaire partagée avec la Faculté de Droit et de Criminologie en Droit de la ville et de la transition socio-écologique

1 Contexte, défis et opportunités

Depuis son intégration, notre Faculté a connu un développement significatif, tant en termes de recherche que d'enseignement. Nos conditions d'enseignement ont par ailleurs été largement impactées par l'augmentation exponentielle du nombre d'étudiant·es (+73% entre 2018 et 2023, +80% entre 2017 et 2023).

Cette évolution nous confronte, au quotidien, à de multiples défis.

Parmi ces défis figurent entre autres :

- La gestion de cette augmentation exponentielle du nombre d'étudiant·es à tous les niveaux de notre organisation facultaire;
- Les conséquences de celle-ci sur nos conditions d'enseignement;
- Les conséquences de celle-ci en termes d'infrastructures;
- La gestion de plus en plus complexe des ressources de nos différents cadres confrontés à ces conditions;

A la lumière de ces défis et en relation avec les missions d'enseignement et de recherche qui sont les nôtres, nous avons entamé l'élaboration cette année de notre deuxième plan facultaire de développement 2025-2030 sur base de la nouvelle clé de répartition.

Bien que la clarté de cette nouvelle répartition des crédits soit à saluer, elle entraîne plusieurs conséquences pour notre Faculté :

- La restitution de 2 ETP ACA, soit 3,08 ETP corsci dans les 5 années à venir;
- Des difficultés à maintenir les conditions d'encadrement nécessaires pour tous nos enseignements qui nécessitent des ressources conséquentes (projet d'architecture, moyens d'expression, séminaires divers par petits groupes, etc.);
- La complexité de développer notre recherche sans déforcer les ressources dédiées à l'enseignement alors que les départs à venir des académiques du cadre d'extinction sont principalement caractérisés par des charges d'enseignement importantes à pourvoir;
- Le dilemme des académiques des cadres d'extinction qui mènent des activités de recherche et qui, en même temps, subissent le poids du temps à consacrer à l'enseignement. Dans ce contexte, il est difficile pour eux et elles de développer et diriger sereinement de la recherche.

Face à ces constats et portés par la volonté de poursuivre le déploiement de notre Faculté, nous avons engagé un dialogue avec les différentes parties prenantes, tant du côté de la recherche que du côté de l'enseignement. Les résultats de ces consultations collectives nous permettent de mieux cerner les besoins de la Faculté et de formuler une proposition enrichie par les avis de nos collègues.

La proposition que nous faisons veille à poursuivre le développement de notre recherche en tentant par ailleurs de maintenir et de faire évoluer nos enseignements.

Conscients de l'importance de la recherche au sein de l'Université, nous avons demandé et obtenu un soutien d'envergure de l'ULB qui aura pour effet de consolider nos domaines de compétences actuels et d'engager la recherche vers de nouveaux champs (voir détails infra) au sein de l'institution universitaire, mais également, plus largement, en FWB.

Enfin, dans le cadre de ce plan facultaire de développement, nous proposons de nouer des partenariats et des collaborations transversales avec d'autres Facultés alliant enseignement et recherche afin de poursuivre l'ancrage de notre Faculté au sein de l'Université.

2 Soutien de l'Université (hors cadre)

À ce stade de l'intégration de la Faculté et en accord avec la clé de répartition, l'Université a pris en considération la situation de la Faculté en offrant un soutien « extra-ordinaire » pour nos missions de recherche et d'enseignement.

La liste ci-dessous énumère tous les postes pour lesquels un soutien (en dehors du cadre facultaire) a été octroyé par l'ULB.

- ACA-Chaire partagée « Socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité » (Rattachement en ordre principal à la Faculté d'architecture)
 - **0,3 ETP Fac archi**
 - **0,2 ETP Fac Science IGEAT**
 - **0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées**
- ACA-Chaire « conception énergétique du bâtiment, techniques de confort et normativités »
 - **0,5 ETP Fac archi**
 - **0,5 ETP soutien de l'Université pour la part « recherche »**
- ACA-Chaire « Building and material heritage »
 - **0,5 ETP Fac archi**
 - **0,5 ETP soutien de l'Université pour la part « recherche »**
- ACA-Chaire partagée en Droit de la ville et de la transition socio-écologique
 - 0,2 ETP Fac archi
 - 0,3 ETP Fac Droit
 - **0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées**
- ACA-Chaire partagée IA
 - 0,05 ETP Fac archi
 - 0,3 ETP Fac de Science
 - 0,15 ETP SBS- Brussels School of Economics and Management
 - **0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées**

Pour le soutien à l'enseignement du projet :

- SCI-6 APA (0,4 ETP) « Projet d'architecture »
 - **2,4 ETP soutien de l'Université**

Dans le corps scientifique :

- SCI- Logisticien recherche inter facultaire « plateforme Panorama »
 - 0,2 ETP Fac archi
 - 0,2 ETP Fac Phisoc
 - 0,2 ETP Fac Polytec
 - **0,4 ETP soutien de l'Université pour la stabilisation des plateformes**

En soutien au développement de l'administration :

- PATGS-niveau 1 « admin. Informatique »
 - **0,5 ETP soutien de l'Université**

3 Tableau récapitulatif

Objectif 2029' Faculté d'Architecture 'La Cambre Horta'

MOYENS	Fonction	ETP (au rang assistant) libérés et/ou réserve facultaire	Solde des ETP (au rang assistant) au-delà du cadre à promouvoir	TOTAL RANG SCI EXT.	TOTAL AU RANG SCI. ULB	COURS A POURVOIR	DISPONIBLE (ASS. EXT)	PATGS Complément CA	CORPS SCI Complément CA	CORPS SCI			
								PATGS 1	APA 4	APA 3	AEX ME 4	ASS. CultC 1	AEX info 2
							-2 (ACA-ULB)	0,5	0,4	0,4	0,2	1	0,2
								0,5	0,4	0,4	0,2	1	0,2
							-3		0,348	0,348	0,174	0,87	0,174
ACA/SCI								0,5	2,4				4,06
01.10.2025					0,5	INFO		0,5	2,4				
					0,5		0,20						
01.10.2026					0,80	PROJ			0,8				
	CCO extH	2	0,5	2,5	2,87	ARCH-P-7105 (AD1) ARCH-P-7106 (AD3) COMM-P-1103 (Moyens d'expression 1) COMM-P-1203 (Moyens d'expression 2) COMM-P-1303 (Composition et Représentation 1) COMM-P-2303 (Moyens d'expression 3)					0,4	1	
	PRO extH	0,600	0,2	0,8	0,92								0,4
	CCO extC	0,5	0	0,5	0,57	CNST-P-3202 (Structures et Matériaux 6) COMM-P-2103 (Composition et Représentation 2) COMM-P-3103 (Moyens d'expression 4)							
					4,37		0,82						
01.10.2027					0,80	PROJ			0,8				
	ASS extC	0,5	0	0,5	0,57	ARCH-P-7127 (Art et architecture 1) ARCH-P-8127 (Art et architecture 2) ARPA-P-8050 PROJ - Q1 PROJ - Q2				0,4			
	CCO extC	0,2	0	0,2	0,23	STAG-P-5210 (Exercice de la profession)							
					0,80		0,10						
01.10.2028					0,80	PROJ			0,8				
	CCO extC	1,333	0	1,333	1,53	ARCH-P-7117 (ADP1) ARCH-P-7118 (ADP3) ARCH-P-8117 (ADP2) ARPA-P-3101 CNST-P-1102 (Structures et Matériaux 1) CNST-P-2102 (Structures et Matériaux 3) CNST-P-2202							
					1,53		0,53						
01.10.2029					1,44	COMM-P-1103 (Moyens d'expression 1) COMM-P-1203 (Moyens d'expression 2) COMM-P-2303 (Moyens d'expression 3)				0,4	0,4		
	PRO extH	1,000	0,25	1,25	1,44								
	CCO extH	1,000	0,25	1,25	1,44	ARCH-P-7109 (AAH1) ARCH-P-7110 (AAH3) HIST-P-1306 (Histoire) MEMO-P-3208							
	PRO extC	1	0	1	1,15	ARCH-P-7119 (AED1) ARCH-P-7120 (AED3) ARCH-P-8119 (AED2) CNST-P-2302 (Conception énergétique) CNST-P-3902 (Conception énergétique) ENVI-P-1204 (Interactions avec le milieu)							
	ASS extC	0,208	0	0,208	0,24	CNST-P-3102 (Structures et Matériaux 5) CNST-P-3202 (Structures et Matériaux 6)							
	ACA ULB	1,3	0		1,95	ARCH-P-8121 (ASH2) SOCA-P-2309 (Socio-anthropologie de l'espace) ARCH-P-7111 (PAT1) ARCH-P-7112 (PAT3) ARCH-P-8111 (PAT2) ARPA-P-9056 ARPA-P-9057 URBA-P-9003				0,4			
					6,21		1,88						
					13,42		3,53	0,5	2,4	1,2	0,8	1	0,4
		0,708	1,2				0,53						

CORPS ACA																		
AEX BA 4	AEX Eco 2 Polytech	Log.rech. 1	MAITRE DE CONF. Hist. société et patrimoine 2	MAITRE DE CONF. Socio Anthropo	MAITRE DE CONF. Info 2	MAITRE DE CONF. URBA ULB/ VUB	MAITRE DE CONF. Culture constr 2	MAITRE DE CONF. Paysage	CHAIRE Droit de la ville/transition socio- écologique	CHAIRE «IA »	CHAIRE « Conception énergé- tique des bâtiments, techniques de confort et normativités »	CHAIRE «Building & material heritage »	CHAIRE « socio-écosystèmes urbains et ruraux »	Rattachement en ordre principal	Soutien/Promo (C.EXT)		Restitutions	
0,4	0,1	0,2	0,4	0,2	0,4	0,2	0,4	0,2	0,2	0,05	1	1	1					Charges dans le rang correspondant (ULB)
0,4	0,1	0,26	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,3	0,075	1,5	1,5	1,5	0,8				Charges dans le rang d'assistant (ULB)
0,348	0,087	0,174												0,7				Charges converties au rang d'assistant (Cadre ext.)
5,025																		
							0,3									-0,30	-0,3	
0,3																		
						0,3						0,75				0,00	0,82	
																0,42		
0,1					0,4											0,02		
					0,2											0,37		
3,55																		
																0,00	0,10	
																0,17		
									0,3							0,08		
0,55																		
			0,3				0,3								0,4	0,00	0,53	
																0,53		
1,2																		
		0,26								0,075						0,30	1,88	
0,1			0,3													1,04		
											0,75			0,4		-0,00		
																0,24		
0,2				0,3				0,3					0,45			0,30		
4,3																		
0,4	0	0,26	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,3	0,075	0,75	0,75	0,45	0,8	3,03			Charges converties au rang d'assistant

4 Trois axes de développement prioritaires

4.1 Préserver nos spécificités pédagogiques tout en déployant notre recherche

La Faculté se retrouve aujourd'hui confrontée à un double défi :

1. Affecter des ressources pour le développement de sa recherche
2. Préserver la richesse pédagogique et la spécificité de ses enseignements

Pour relever ces défis, la Faculté a pris plusieurs mesures. D'une part, elle a lancé plusieurs réformes pour répondre au défi du « grand nombre », et d'autre part, elle a consolidé certains domaines déficitaires de son enseignement/recherche lors du précédent PFD.

Cela nous a notamment permis de développer le pôle « culture constructive » mais aussi d'ouvrir une chaire dans le domaine de l'architecture du paysage qui, à ce jour, ne dispose d'aucune recherche structurée, et ce malgré l'existence d'une formation complète interuniversitaire entre Liège, Gembloux et Bruxelles.

En marge d'un renforcement de ces axes de recherches, des réformes ont été engagées pour réduire l'offre de séminaires et travaux pratiques en petite cohorte dans les premières années de bachelier afin de préserver les enseignements (consommateurs de ressources) comme le projet ou les Questions d'Architecture, considérées comme des axes pédagogiques essentiels de notre formation.

Les efforts de rationalisation que nous menons trouvent toutefois leurs limites, entre autres au vu de l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s ; les enseignements essentiels (comme l'enseignement du projet) nécessitant encore et plus que jamais un renforcement des équipes pédagogiques.

Si ce PFD constitue une nouvelle occasion de repenser nos impératifs pédagogiques, il doit aussi permettre à la Faculté d'élargir sa pédagogie (sans pour autant démultiplier ses enseignements), et sa recherche à des enjeux contemporains, comme ceux des transformations socio-écologiques, ce que l'Université a clairement entendu en libérant du cadre pour les charges recherche des mandats créés.

Notre pédagogie est partiellement portée aujourd'hui par des enseignant.e.s, issus des cadres d'extinction, dont les charges sont essentiellement dévolues à des activités d'enseignement et non d'enseignement/recherche. Certain-es de ces collègues prendront leur pension dans le courant de ce PFD ; ce qui peut permettre d'opérer certains ajustements.

4.2 Clarifier et renforcer les pôles de recherche et d'enseignement

Une des spécificités de la Faculté d'architecture est de ne proposer qu'une seule filière qui articule trois formations (architecture, urbanisme et architecture du paysage – ces deux dernières étant inter-universités et se déployant à Charleroi et Gembloux).

Les défis qui en résultent doivent être pris en considération par l'Université dès lors que la Faculté se trouve en difficultés pour développer sa recherche dans un contexte où l'enseignement (et l'accroissement du nombre d'étudiant-es) demande davantage de moyens et que la pérennisation des formations à Charleroi et Gembloux nécessite des moyens complémentaires.

Afin de clarifier et renforcer les pôles de recherche et d'enseignement, la Faculté a proposé et pourra mettre en oeuvre les initiatives suivantes :

– Engagements de chaires et chaire partagée

L'engagement de chaires constitue une priorité au bénéfice à la fois de notre recherche mais aussi de nos enseignements. Il s'agit donc de penser l'ouverture de ces postes en fonction des départs à la retraite, des expertises à renouveler mais aussi des défis futurs auxquels nous souhaitons répondre. Pour ce faire, une part recherche doit être associée à l'enseignement dispensé. Nous faisons ici référence à l'ouverture des chaires suivantes (et décrites ci-après) :

- Chaire partagée avec la Faculté des sciences dans le domaine des socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité ;
- Chaire partagée avec la Faculté de droit et criminologie dans le domaine du droit de la ville et de la transition socio-écologique ;
- Chaire partagée avec la Faculté des sciences et SBS dans le domaine de l'IA ;
- Chaire « conception énergétique du bâtiment, techniques de confort et normativités » ;
- Chaire « Building and material heritage ».

– Soutien aux plateformes

Au regard de défis sociétaux complexes tels que l'environnement, la durabilité, le numérique, etc., il est également crucial de promouvoir les initiatives transdisciplinaires au sein de notre Université. Nous avons demandé que l'Université soutienne et pérennise les logisticiens impliqués dans des programmes ou plateformes inter-facultaires. Les Facultés ont la capacité de prendre en charge la moitié du poste. Le financement restant a été octroyé par l'Université favorisant ainsi la mutualisation des savoirs, bénéfiques tant pour l'Université que pour les Facultés concernées, en encourageant la transversalité et la collaboration scientifique.

4.3 Soutenir nos conditions d'enseignement et porter une attention aux carrières de chacun.e

Ces deux aspects sont essentiels pour garantir la qualité de notre enseignement et accompagner les carrières de chacun.e.

– Soutien aux enseignements théoriques

Malgré les efforts entrepris et les aides reçues ces dernières années, l'accroissement exponentiel du nombre d'étudiant.e.s (ces six dernières années) nous oblige à rester vigilants et poursuivre notre soutien vis-à-vis des titulaires de cours de BA. Ce nouveau PFD doit être l'occasion de continuer à structurer notre pédagogie grâce à un soutien structurel tel que déjà mis en place par l'engagement d'AEX pour l'ensemble des UE de BA1 et BA2.

Il nous paraît donc essentiel de pouvoir poursuivre cette politique de soutien par l'engagement de nouveaux.elles assistant.e.s chargé.e.s d'exercice sur l'ensemble des BA, et en particulier dans les cours de Moyens d'expression et pour lesquels la Faculté sera amenée à suppléer de nombreux départs ces prochaines années.

– Déverrouillage du « quota » d'APA

Le remplacement progressif des enseignant.e.s en projet d'architecture (issu.e.s des cadres d'extinction), implique, entre autres, l'engagement de personnels APA (assistant.e en projet d'architecture). Pour rappel, l'ULB a mis en place ce statut pour répondre de manière spécifique aux besoins de la Faculté en matière de pédagogie du projet. Lorsque celui-ci fut créé, il l'a été avec un plafonnement du nombre d'engagements possibles. Même si ce verrou a été levé lors du précédent PFD, nous avons soutenu la nécessité de pouvoir librement poursuivre les engagements sous ce statut lorsque les conditions le nécessiteront (départ à la pension/ augmentation du cadre/ etc.) afin de pouvoir maintenir dans nos cadres des enseignant.e.s en projet d'architecture pouvant valoriser également une pratique professionnelle rendant compte de la variété des métiers de l'architecture. Nous avons ainsi obtenu la possibilité d'ouvrir 6 postes APA.

– Gestion des cadres d’extinction et intégration

La gestion et la coexistence de plusieurs cadres, dont des cadres d’extinction, au sein de la même institution demande une attention toute particulière. Si les régimes, obligations et droits diffèrent entre ces cadres, il devient de plus en plus difficile de répondre aux attentes de chacun.e dans une perspective de développement commun de notre Faculté. Les multiples spécificités tendent en effet à créer des situations asymétriques qui trop souvent sont à l’origine d’incompréhension, voire de tensions, au sein du personnel.

Ce travail de normalisation nécessite diverses attentions à apporter aux cadres d’extinction :

- Un premier aspect concerne la promotion des assistant.e.s ACA. Comme nous l’avons déjà fait, il s’agit également dans ce PFD de réserver une partie du cadre d’extinction disponible pour le convertir en promotion de manière à éteindre progressivement l’ensemble des statuts assistants ACA cadre d’extinction.

- L’intégration de notre Faculté au sein de l’Université passe également par une poursuite de la politique de transfert des cadres d’extinction vers le cadre ULB dans le respect des corps et rangs des agents dont les conditions le permettent. Il nous paraît essentiel de poursuivre l’intégration/ régularisation des académiques des cadres d’extinction porteurs d’une thèse de doctorat, ou du moins d’en donner la possibilité. Si le passage de certains membres des cadres d’extinction vers le cadre ULB a pu être mené à la satisfaction des agents de la Faculté d’architecture et de l’ULB, nous pensons qu’il sera utile de poursuivre cette politique d’intégration (non coutante, car à salaire équivalent) lorsque les conditions le permettent et comme le prévoit la convention d’intégration.

5 Stratégie en matière d'enseignement et de recherche

5.1 Chaire partagée avec la Faculté des sciences dans le domaine des socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité - Rattachement en ordre principal à la Faculté d'architecture

La montée en régime des enjeux de préservation du monde vivant et de coexistence de la biodiversité avec les sociétés humaines et le monde urbain nous incite à proposer une chaire partagée avec la Faculté des sciences en socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité qui permettrait de nourrir la réorientation actuelle du centre Sasha (Architecture et sciences humaines) sur les questions de coexistence des mondes humains et non-humains ainsi que l'Institut Interfacultaire des Transformations Socio-écologiques iiTSE (<https://iitse.ulb.be/fr>) sur les transformations socio-écologiques. Cette nouvelle chaire qui sera partagée avec la Faculté des sciences pourrait reprendre une partie des cours de sciences humaines laissés vacants par le départ de la chaire en sociologie mais également les enseignements de la durabilité orientés vers les sciences humaines (question d'architecture Architecture Écologie et Durabilités dans le master en architecture). Sa charge comportera également l'enseignement « Aménagement du territoire et développement durable » aux étudiant.e.s du MA en enseignement S3 dans le cadre de la RFIE. Elle pourra également travailler en collaboration avec la chaire paysage qui est recrutée dans le courant de l'année 2024 sur la question contemporaine des écosystèmes urbains et ruraux, des maillages verts et des îlots de fraîcheur. Il s'agira de la première chaire du genre en communauté française qui permettra de renforcer la spécificité de l'ULB par rapport aux autres universités implantées à Bruxelles. Il est également à noter que cette chaire sera rattachée en ordre principal à la Faculté.

Mots clés niveau 1 : Socio-écosystèmes urbains et ruraux; biodiversité; inclusion; durabilité; humanités environnementales, recherches et approches qualitatives des sciences, sciences humaines et sociales.

Mots clés niveau 2 : Transformations socio-écologiques; maillage; écologie urbaine et rurale; environnement

5.2 Chaire « conception énergétique des bâtiments, techniques de confort et normativités »

Des départs à la retraite sont également à combler dans le domaine de la thermique du bâtiment et de la durabilité architecturale. Sachant que le champ de la durabilité tend à se spécialiser, il nous semble important de développer une chaire soutenue en partie par BaTIR-Ecole Polytechnique (par l'engagement de 2 AEX) dans le domaine énergétique avec pour ambition de promouvoir une culture de l'énergie en architecture, une culture de l'intelligence énergétique, de la qualité énergétique, de l'invention énergétique et de questionner les normativités dans une logique prospective. Il s'agit donc de développer une recherche et des enseignements spécifiques sur les questions de conception/rénovation énergétique susceptibles d'outiller nos diplômé-es pour les rendre compétent-es en situation. Cette chaire viendra également nourrir le nouveau laboratoire de recherche en culture et techniques constructives de la Faculté.

Mots clés : Performance énergétique, techniques du bâtiment, culture constructive, normativités

5.3 Chaire « Building and material heritage »

Les départs à la retraite dans le champ du patrimoine vont également nécessiter d'investir dans ce domaine. Afin de renforcer la spécificité de ces enseignements et de développer une recherche en patrimoine ancrée dans la Faculté d'Architecture, nous proposons d'orienter la nouvelle chaire sur la question de l'héritage bâti et du patrimoine matériel qui permettra d'englober les

questions de maintenance des structures bâties au vu des enjeux contemporains de durabilité et de patrimoine. Cette chaire permettra de renforcer l'enseignement de ces matières dans le bachelier et le master en architecture tout en s'inscrivant dans les dynamiques de recherche de plusieurs champs/ laboratoires de la Faculté et peut-être à terme, inter facultaire.

Mots clés: histoire, héritage , maintenance, a.ménagement, environnement et patrimoine bâti

5.4 Chaire partagée en « Droit de la ville et de la transition socio-écologique »

Les départs à la retraite prévus dans les années à venir nécessitent un engagement en droit de l'urbanisme, de l'environnement et de la construction dans le master en architecture. Sachant que c'est un champ qui intéresse également la Faculté de droit et de criminologie, les deux Facultés ont proposé la création d'une chaire partagée en droit de l'urbanisme et de la transition socio-écologique afin de pouvoir développer une recherche en droit de l'urbanisme et de l'environnement en lien avec ces enseignements. Cette Chaire sera rattachée en ordre principal à la Faculté de Droit et de Criminologie. (Descriptif en annexe.)

5.5 Chaire partagée dans le domaine applicatif de l'IA (Descriptif en annexe)

5.6 APAs

Afin de maintenir la qualité de notre enseignement du projet ainsi que la motivation des enseignant.e.s en atelier de projet, nous avons demandé qu'une part du cadre voté par le CA soit réservée pour nous permettre d'ouvrir 3 ateliers de projet complémentaires (soit 6 enseignants APA 0,4 ETP – pour un total de 2,4 ETP).

L'Université nous soutient dans ce projet. 6 enseignant-es supplémentaires viendront ainsi renforcer l'équipe enseignante actuelle.

5.7 Soutien au développement de l'administration

- PATGS-niveau 1 « admin. Informatique » afin de renforcer et assurer des analyses et développements informatiques en Faculté. (ex : survexam, akwa, projet institutionnel mafac,...)
 - **0,5 ETP soutien de l'Université sur cadre complémentaire CA**

6 Positionnement extérieur en matière de service à la communauté

Même si cela n'a pas d'impact direct sur la gestion de nos ressources, l'ensemble de nos collègues s'investit largement dans les services à la collectivité.

6.1 Positionnement dans l'environnement de la FWB

En termes de recherche, notre avance par rapport aux autres Facultés au sein de la FWB a contribué à notre positionnement de premier plan dans le paysage académique, voire institutionnel francophone. Cependant, d'autres institutions commencent à rattraper leur retard et développer leurs recherches, notamment à Bruxelles, avec des collaborations émergentes entre Saint-Louis et Loci (UCL) par exemple.

Concernant l'enseignement de l'architecture, notre Faculté reste très demandée en FWB, en grande partie en raison de l'attrait croissant des étudiant-es pour qui Bruxelles reste un premier choix.

6.2 Opérateur culturel / rayonnement / diffusion scientifique

Si notre Faculté jouit d'une excellente réputation en Europe et à l'international, c'est parce qu'elle s'exporte : à travers ses enseignants dans de nombreux colloques et visites institutionnelles, à travers de nombreuses publications (thèses, Revue Clara, ouvrage sur l'histoire architecturale de l'ULB sur le campus du Solbosch, le yearbook...), grâce à la diffusion de sa recherche (Palais Stoclet, Maison du Peuple, etc), mais également dans le champs culturel, en valorisant tantôt l'expertise de nos collègues, tantôt les qualités culturelles et pédagogiques de la production des étudiant-es à l'adresse du grand public.

Sur notre territoire, notre Faculté s'expose régulièrement par la mise en place et la diffusion de prix, d'expositions des travaux d'étudiants, de collaborations avec les Facultés d'architecture du pays et les instituts culturels d'architecture (CIVA, Urban, ICA,...)

6.3 Positionnement à l'international

La Faculté d'architecture a toujours été très active en matière de projets de coopération notamment avec l'Afrique (un point tout particulier est apporté dans le cadre de la coopération avec les partenaires privilégiés de l'Université). Cette coopération ayant été initiée avant même le passage à l'Université, celle-ci s'est depuis largement renforcée grâce à la structure universitaire.

Notre implication dans les programmes Erasmus+ et les initiatives de mobilité internationale a favorisé les échanges de savoir-faire et le renforcement des liens académiques avec des partenaires prestigieux tels que l'Université de Sao Paulo, la Sapienza de Rome et l'Université de Waseda à Tokyo (double diplôme).

Parallèlement, notre Faculté a initié des partenariats stratégiques en signant des accords (Memorandum of Understanding-MOU) et des conventions bilatérales avec des institutions renommées (l'école d'architecture Rachana Sansad de Mumbai, Inde ; la Faculté d'architecture de Silpakorn University à Bangkok, la Japan Women's University à Tokyo). Ces accords illustrent notre engagement à promouvoir les échanges académiques et scientifiques à l'échelle internationale. En outre, notre Faculté s'inscrit dans la dynamique de l'alliance CIVIS en participant à une série de BIP et de Summer Schools.

7 Utilisation du cadre

7.1 Restitution de cadre

Nous proposons d'appliquer un principe de progressivité et tenterons de réserver chaque année une partie de cadre à restituer. Toutefois, l'essentiel des 2 ETP ACA ne pourra être libérée qu'au 01 octobre 2029 dans la mesure où la majorité de nos départs à la pension aura lieu à ce moment.

7.2 Cadre scientifique

Pour ce qui concerne les postes scientifiques, l'affectation des postes libérés serait organisée de la manière suivante :

- 3 APA (0,4 ETP) - 1,2 ETP - Projet d'architecture
- 4 AEX (0,2 ETP) - 0,8 ETP - Moyens d'expression
- 2 AEX (0,2 ETP) - 0,4 ETP - Moyens d'expression (spécificité numérique/ informatique)
- 4 AEX (0,1 ETP) - 0,4 ETP - Soutien BA
- 2 AEX (0,1 ETP) - 0,0 ETP - Écologie / performance énergétique et technique du bâtiment – mis à disposition par polytech
- 1 L.Rech (0,2 ETP) - 0,2 ETP - Logisticien de recherche plateforme interfacultaire « Panorama » - 0,6 ETP financé par trois Facultés (Phisoc/Polytech/archi) et 0,4 ETP par le Rectorat.

7.3 Cadre académique

Pour ce qui concerne les postes académiques, l'affectation des postes libérés serait organisée de la manière suivante :

- 1 Chaire partagée (1 ETP) - 0,3 ETP - Chaire « socio-écosystèmes urbains et ruraux, biodiversité et durabilité » - 0,2 ETP financé par la Faculté des Sciences - IGEAT – Rattachement en ordre principal dans la Faculté d'architecture - 0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées
- 1 Chaire partagée (1 ETP) - 0,2 ETP Droit de l'urbanisme et droit de l'environnement - 0,3 ETP financé par la Faculté de droit et criminologie - 0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées
- 1 Chaire partagée (1 ETP) - 0,05 ETP - Chaire « IA » – 0,95 ETP financé par un regroupement de Facultés (Faculté d'Architecture, Faculté des Sciences 0,3 ETP - en rattachement principal - et SBS 0,15 ETP) - 0,5 ETP soutien de l'Université dans le cadre des chaires partagées
- 1 Chaire (1 ETP) - 0,5 ETP - Chaire « conception énergétique des bâtiments, techniques de confort et normativités » – 0,5 ETP soutien de l'Université pour la part « recherche »
- 1 Chaire (1 ETP) - 0,5 ETP - Chaire « Building and material heritage » – 0,5 ETP soutien de l'Université pour la part « recherche »
- 2 MdC (0,2 ETP) - 0,4 ETP - Histoire, société et patrimoine
- 1 MdC (0,2 ETP) - 0,2 ETP - Sociologie urbaine
- 2 MdC (0,2 ETP) - 0,4 ETP - Moyens d'expression (numérique/ informatique)
- 1 MdC (0,2 ETP) - 0,2 ETP - Urba ULB/VUB
- 2 MdC (0,2 ETP) - 0,4 ETP - Culture constructive
- 1 MdC (0,2 ETP) - 0,2 ETP - Paysage

7.4 Cadres d'extinction (réserve pour promotion)

- X promos – pour un total de 0,8 ETP (de cadre), soit 3,2 ETP de promo « chargé de cours »

7.5 Cadre PATGS

- 1 Admin. recherche (0,5 ETP) - 0,5 ETP financé par la fac

7.6 Cadre complémentaire CA –

- 6 APA (0,4 ETP) – 2,4 ETP - Projet d'architecture
- 1 niveau 1 (0,5 ETP) - 0,5 ETP - Admin. Informatique

8 Annexe

Le développement croissant des intelligences artificielles (IA) mobilise l'ensemble des disciplines scientifiques, qu'elles permettent de les concevoir, de les comprendre, de les critiquer ou d'encadrer leur utilisation. De nombreuses Facultés et départements sont donc désireux de renforcer la recherche dans ce domaine et d'ajouter des compétences en IA à leur formation, notamment pour ce qui concerne ses applications dans divers domaines, ses retombées sur la société et les enjeux critiques qu'elle soulève.

C'est dans cette perspective qu'est proposée la création de 3 chaires partagées complémentaires, le projet étant soutenu par l'ensemble des Doyen.ne.s :

- Une chaire dédiée à la compréhension des fondements algorithmiques et statistiques nécessaires pour comprendre le fonctionnement des IA et leur biais ainsi que les divers domaines applicatifs de l'IA d'aujourd'hui (Faculté des sciences, Faculté d'architecture, SBS-EM)
- Une chaire dédiée plus spécifiquement aux applications de l'IA dans le domaine de la santé (Faculté de médecine, École polytechnique)
- Une chaire dédiée à l'encadrement des IA et aux enjeux sociétaux de leur utilisation (Faculté de droit et de criminologie, Faculté de philosophie et sciences sociales)

Outre le partage de la recherche et des enseignements entre les Facultés partenaires dans chacune des chaires, la première et la troisième chaire proposées échangeront chacune un cours:

- un enseignement de fondements statistiques pour l'IA et de bases algorithmiques de l'IA sera inscrit aux programmes en Faculté de droit et criminologie et en Faculté de philosophie et sciences sociales. Il pourra en outre être ouvert, dans la limite du dispositif pédagogique, à des étudiant.e.s d'autres Facultés de sciences humaines et sociales.
- un enseignement sur les enjeux sociétaux des IA sera aux programmes en Faculté des sciences, à la Faculté d'architecture et à la SBS-EM. Il pourra en outre être ouvert, dans la limite du dispositif pédagogique, à des étudiant.e.s d'autres Facultés de sciences et techniques.

Ces trois chaires sont détaillées dans les plans facultaires de développement de chacune des Facultés coordinatrices.

8.1 Chaire partagée entre la Faculté des Sciences (0,3 etp), la SBS-Brussels School of Economics and Management (0,15 etp) et la Faculté d'architecture (0,05 etp) dans le domaine applicatif de l'IA - Rattachement en ordre principal à la Faculté des Sciences.

Au-delà des besoins en développement de l'IA d'un point de vue fondamental, il est nécessaire que les étudiant.e.s ULB de tous horizons puissent apprendre davantage sur l'IA par des experts attitrés du secteur. Trop souvent, dans les médias et les réseaux sociaux, des affirmations génériques sur l'IA et son impact sont faites sans aucun support scientifique et rigoureux. Une éducation générale des étudiant.e.s et des scientifiques dans ce domaine est nécessaire pour mieux les armer à comprendre et gérer ce phénomène sociétal. Le profil recruté devra dispenser des cours transversaux qui combinent une présentation de l'histoire de l'IA avec une description des prérequis (notamment de nature algorithmique, informatique et statistique), une discussion critique des enjeux (interprétabilité, biais), une présentation des applications les plus courantes et leurs impacts sur la société moderne.

D'autre part, la personne recrutée devra dispenser des cours avancés en IA pour fournir aux étudiant.e.s des compétences scientifiques et techniques qui sont de plus en plus demandées sur le marché de l'emploi. À cet égard, d'importantes lacunes subsistent, par exemple dans les domaines des représentations des connaissances et du raisonnement automatique, du

traitement du langage naturel, de l'apprentissage neuronal et profond, qui sont des technologies sous-jacentes à l'IA générative, au LLM (Large Language Models) et au fameux ChatGPT. L'objectif est de former des personnes capables de comprendre, d'utiliser et de critiquer l'IA de manière éclairée et de se l'approprier pour leurs thématiques.

Ces besoins identifiés nécessitent le recrutement d'un profil d'enseignant.e/chercheur.euse dans le domaine de l'IA qui soit capable de combiner une compréhension approfondie des sujets fondamentaux en IA et une approche interdisciplinaire à l'enseignement et la recherche.

Exemples de contenus pour les différents enseignements: Qu'est-ce que l'IA? Histoire et contributions actuelles, Fondements statistiques pour l'IA, Bases algorithmiques de l'IA, IA comme conception d'agents rationnels, monde de l'apprentissage profond, IA générative, problème de l'explicabilité en IA, applications de l'IA (création d'images et architecture, IA et prise de décision (décliné dans tous les secteurs et toutes les fonctions de l'entreprise), IA et automatisation des différentes tâches, analyse de données en contexte scientifique: épidémiologie, analyses satellitaires, analyse multivariée, imagerie, développement de réacteurs, formulation, du traitement du langage aux LLM...)

Au-delà des enseignements permettant de développer la compréhension des étudiant.e.s des bases statistiques, algorithmiques et informatiques, plusieurs enseignements modulaires devraient être développés pour aborder l'ensemble de ces thématiques (non exhaustives). Certains modules pourraient être pertinents pour plusieurs départements et facultés, d'autres seraient plus spécifiques.

Les enseignements de bases statistiques, algorithmiques et informatiques nécessaires à la bonne compréhension de l'IA et de ses biais pourraient être également proposés aux facultés qui n'ont pas pu y investir de cadre mais qui ont exprimé leur intérêt. Deux niveaux d'enseignement pourraient dès lors être considérés: un niveau basique et un niveau plus approfondi lié au développement des applications.

La chaire trouvera évidemment une place de choix au sein des enseignements du MS-analyse de données, big data qui remporte un grand succès année après année.

8.2 Chaire partagée entre la Faculté de Droit et de Criminologie et la Faculté d'Architecture en Droit de la ville et de la transition socio-écologique- Rattachement en ordre principal à la Faculté de Droit et de Criminologie.

La Faculté d'Architecture et la Faculté de Droit et de Criminologie s'associent et proposent la création d'une Chaire partagée consacrée au Droit de la ville et de la transition socio-écologique en 2027-2028.

Dans le cadre du développement des options relevant du droit public dans le master en droit, et pour soutenir en parallèle la recherche dans le domaine, en croissance, du droit de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des sols, de la gouvernance des villes et de la transition durable, la Faculté de droit et de criminologie propose de s'associer à la Faculté d'architecture, qui organise un Master en urbanisme à Charleroi, pour créer une Chaire partagée dans ce domaine.

Sur le plan de l'enseignement, la Chaire permettra de répondre aux besoins suivants:

- Un cours destiné aux étudiants de Master en droit permettant d'aborder tous les aspects relatifs à la gouvernance des villes, en ce compris les normes d'urbanisme et d'environnement applicables en Belgique, à Bruxelles comme dans les autres régions, ainsi que les mécanismes participatifs de gestion urbaine;
- Un cours de droit de l'environnement dans le Master en droit de l'entreprise à Mons ou un cours à déterminer dans le Master interuniversitaire en Droit de l'environnement et droit public de l'immobilier;
- Un cours de Droit de l'urbanisme et de la transition durable destiné au MAS en urbanisme organisé par la Faculté d'architecture à Charleroi;

- Un cours de Droit de l'urbanisme dans le Master en architecture au moment du départ à la pension de l'actuel titulaire du cours ;
- Un séminaire à déterminer en fonction du profil de la personnes recrutée, si possible dans le domaine des politiques publiques de la ville, ouvert notamment aux juristes et aux criminologues.

Cette Chaire sera rattachée à titre principal en Faculté de droit et de criminologie en raison de la discipline de base. Elle permettra en recherche de compléter les travaux menés par Chiara Arméni dans le cadre de la chaire partagée en droit de l'environnement créée au dernier plan, en couvrant le volet relatif au droit public belge, l'impact des normes environnementales sur le droit de l'urbanisme et sur les politiques de la ville, les enjeux de transition durable et la question de la gouvernance citoyenne des villes.

La Chaire permettra aussi de déployer dans le domaine des politiques publiques de la ville de nouvelles collaborations scientifiques entre la Faculté d'architecture et la Faculté de droit et de criminologie, et plus largement de renforcer l'équipe des personnes de l'ULB travaillant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. L'un des cours envisagé en droit pourra être ouvert en anglais, permettant de renforcer la participation de l'ULB au *Master Civis Environnement, Energy and Climate*. L'ouverture de la Chaire permettra aussi à l'ULB de participer au Master interuniversitaire en droit de l'environnement et droit public de l'immobilier organisé sur le campus St-Louis.

Les thématiques cibles de la Chaire (en ce compris une orientation possible sur les *Smart Cities*, en association avec la chaire IA), contribueront à positionner stratégiquement l'ULB sur tous les aspects du droit de l'environnement, la gestion urbaine étant un enjeu majeur des années à venir en matière de transition durable.

Le cadre nécessaire sur lequel reposerait la Chaire sera composé de la façon suivante :

- Faculté de droit et de criminologie : 0,3 ETP (NB : un prêt de cadre de 0,2 serait nécessaire entre 27-28 et 29-30)
- Faculté d'Architecture : 0,2 ETP
- Cadre central : 0,5 ETP

Le recrutement prévu pour la rentrée 2027 sera organisé pendant l'année académique 2026-2027. Les Commissions de profil et de recrutement seront composées avec des membres des deux Facultés partenaires.